

## Rapport N° 126/2018

### Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yvan Rytz « Nyon, un futur pôle pour les cleantechs ? »

---

Nyon, le 17 février 2019

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## I. Introduction

La commission chargée d'étudier le Rapport-Préavis 126 Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yvan Rytz « Nyon, un futur pôle pour les cleantechs ? » s'est réunie le mardi 11 septembre 2019 à la Ferme du Manoir. Elle était composée de Messieurs Victor Allamand, Gustave Dutruy, Olivier Monge, Yvan Rytz, Christian Udasse et Ione Ramel (1<sup>er</sup> nommé et rapporteur). Messieurs Sacha Vuadens et Patrick Buchs étaient excusés et non remplacés.

La commission a entendu et remercie Monsieur le Syndic Daniel Rossellat, ainsi que le Délégué à l'économie et au commerce de la ville de Nyon, Monsieur David Pernet, pour les informations fournies en complément du rapport-préavis.

## II. Contexte - Situation - Discussion

Que sont les cleantechs ? Selon Wikipédia, ce sont : « *les techniques et les services industriels qui utilisent les ressources naturelles, l'énergie, l'eau, les matières premières dans une perspective d'amélioration importante de l'efficacité et de la productivité. Cette approche s'accompagne d'une réduction systématique de la toxicité induite et du volume de déchets, et assure une performance identique aux technologies existantes ou supérieure à celles-ci.* »

La Municipalité salue l'initiative du postulant dont les propositions sont compatibles avec les principes de développement durable que la Municipalité s'attache à appliquer dans les projets relatifs à son programme de législature. Ceci, tant au niveau communal que dans le cadre de projets régionaux.

Bien qu'il n'existe à ce stade pas (encore ?) de projet visant à soutenir les cleantechs, la priorité de la Municipalité est de garder et de faciliter le développement des acteurs économiques actifs dans ce secteur et déjà présents à Nyon. Notamment, par exemple, l'entreprise NGL et ses solutions de traitement des eaux à impact écologique réduit.

Lors de la présentation des comptes du Canton pour l'année 2017, Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal Broulis a annoncé un budget de CHF 75 millions pour le renforcement de la diversification du tissu économique, et notamment les greentechs et les biotechs comme axe prioritaire. A ce jour, les modalités relatives à l'utilisation de ces fonds sont encore inconnues. Une fois ces modalités connues, la Municipalité pourra élaborer un projet permettant à la ville de se positionner et de promouvoir l'implantation de sociétés actives dans les cleantechs.

Sur un plan économique et de par l'engagement récent de son délégué à l'économie et au commerce, il est également rappelé que la priorité de la Municipalité, est avant tout de renforcer les synergies entre les acteurs économiques nyonnais et de lutter contre le syndrome des « vitrines fermées ».

Ainsi, la Municipalité va prochainement entreprendre ou poursuivre certaines initiatives :

- Analyser et établir un plan d'action quant à la surcapacité de locaux administratifs.
- Réunir les acteurs de l'immobilier en ayant pour objectif de faire baisser les loyers des locaux commerciaux nyonnais.
- Réfléchir à des mesures d'assouplissement quant aux règles s'appliquant aux surfaces commerciales. Est-ce que certains artisans, telles que les métiers de l'économie créative (graphiste, p.ex.) qui travaillent principalement par ordinateur ne pourraient pas être installés dans des surfaces commerciales ou des bureaux et non des ateliers ? La question se pose.
- Étudier la création d'une plateforme de locations d'espaces professionnels entre acteurs économiques nyonnais.
- Encourager le co-working et les pépinières d'entreprises

Actuellement, il n'y a quasiment plus de terrains disponibles pour le développement de zones artisanales qui permettraient l'accueil d'un pôle dédié aux cleantechs. Les réalisations de l'Y-Park à Yverdon et du Technopôle de l'environnement à Orbe sont évoquées. Pareils projets nécessitent au minimum entre 2 et 3 hectares de terrain contigu en « zone industrielle B ». Nyon ne dispose pas d'une pareille surface dans cette catégorie.

Au vu des sujets évoqués, le focus de la Municipalité restera donc la baisse des prix des loyers commerciaux. Cet objectif constitue le levier principal pour attirer des start-ups, actives par exemple dans les cleantechs. Des acteurs privés pourraient ainsi s'intéresser davantage à installer leurs entreprises, innovantes et en phase de démarrage, à Nyon.

Lorsque c'est possible, la mise à disposition de terrains communaux sous forme de DDP à des prix abordables pour ce genre d'entreprises est une piste que la commission juge utile de poursuivre. D'ailleurs, à ce titre, des réflexions pourraient aussi être entreprises en lien avec le postulat de M. Patrick Buchs et de Mme Florence Darbre Gubbins « Pour la création des ACC (Artisans de Champ-Colin) ».

Avec le sauvetage de l'Agroscope de Changins, Nyon dispose d'un terreau fertile pour l'accueil d'entités actives dans les cleantechs. La cherté des loyers demandés par la Confédération pour les surfaces restantes dans les infrastructures de Changins reste un écueil de taille pour attirer de jeunes entreprises.

La Commission salue l'objectif de la Municipalité à trouver des solutions pour que les loyers commerciaux et artisanaux restent ou redeviennent abordables.

### **III. Conclusion**

La commission a examiné la réponse de la Municipalité et en est satisfaite. Elle comprend que le problème prioritaire pour l'économie nyonnaise est lié à la cherté des surfaces commerciales et au manque de surfaces artisanales à Nyon. Davantage d'informations de la part du Canton quant à la disponibilité et les modalités d'utilisation des fonds dédiés au renforcement de la diversité économique du Canton, ainsi qu'une stratégie cantonale sur cette problématique sont attendus. Cela permettra à la Municipalité de s'inscrire dans une stratégie cantonale et d'identifier les

ressources financières disponibles pour promouvoir les « cleantechs », ou plus largement l'installation de startups, à Nyon.

La Commission recommande à la Municipalité d'être proactive avec le Canton afin d'obtenir des réponses claires quant à sa stratégie pour le renforcement de la diversification du tissu économique et de pouvoir en bénéficier. La Commission salue le renforcement des compétences économiques de la ville, notamment de par l'engagement d'un délégué à la l'économie et au commerce. Elle souhaite que la Municipalité poursuive la consolidation de sa stratégie économique, et notamment en ce qui concerne les cleantechs.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport-préavis N° 126/2018 valant réponse au postulat du 13 novembre 2017 de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Nyon, un futur pôle pour les cleantechs ? »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

- de prendre acte du rapport-préavis N° 126//2018 valant réponse au postulat du 13 novembre 2017 de M. le Conseiller communal Yvan Rytz intitulé « Nyon, un futur pôle pour les cleantechs ? ».

La Commission :

Allamand Victor  
Dutruy Gustave  
Monge Olivier  
Rytz Yvan  
Udasse Christian  
Ramel Ione (président et rapporteur)